

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

2024-181

DECISION DU MAIRE n° 2024-29

Attribution de marchés publics pour la commune et la régie des remontées mécaniques

Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération n°5 du 18 janvier 2024 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;
Considérant la nécessité de conclure des marchés publics pour la commune et la régie des remontées mécaniques ;

DECIDE

Article 1 :

Sont conclus les marchés publics suivants :

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE	OBJET DU MARCHÉ	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Régie de recettes	Commune	Nomination régisseurs et suppléants régie piscine minigolf		
Marché de travaux	Commune	Abattage de deux noyers	C. JADIN	1 000,00 €
Marché de fournitures	Commune	Fourniture de produits de désinfection pour la piscine	SARL AQUA SOLUTION	1 658,34 €
Marché de services	Commune	Location de feux tricolores pour alternat circulation Saint Antoine du 14/07 au 30/08	ACTIS LOCATION	1 139,75 €
Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Acquisition échelle 3 brins	ANDRETY	585,37 €
Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Acquisition chargeur de batterie	Batterie 73	1 014,98 €
Marché de fournitures	Commune	Petit matériel informatique	ADS TECHNIC	55,12 €
Marché de fournitures	Commune	Renouvellement licence Educabox, école maternelle	ADS TECHNIC	188,69 €
Bail de location	Commune	Mise à disposition terrain communal -Food Truck l'Amistous	Carine LACERENZA	776,29 €
Marché de services	Commune	Nettoyage des sanitaires du Pré de madame Carle (11/07 - 15/09)	LOICNETPRO	2 340,00 €
Régie de recettes	Commune	Régie de recettes camping- modification- régie prolongée		0,00 €
Régie de recettes	Commune	Nomination régisseurs et suppléants régie camping		0,00 €
Marché de travaux	Commune	Curage du torrent de Grand Parcher	FRED TP	8 600,00 €
Marché de services	Commune	Réparation d'un véhicule des services techniques communaux	SASU BUSATTA	913,33 €
Marché de services	Commune	Parution annonce offre d'emploi DGS	GAZETTE DES COMMUNES	687,50 €
Régie de recettes	Commune	Modification régisseurs et suppléants régie piscine minigolf		0,00 €
Fongibilité de crédits	Commune	Décision modificative n°4		0,00 €

Article 2

Le Maire, le directeur des services, le directeur de la régie des remontées mécaniques et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire en rendra compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes ;
- Monsieur le comptable assignataire

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 22 juillet 2024

Le Maire



Gaëlle MOREAU

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales
 - o Transmis en Préfecture le : 22/07/2024
 - o Publié le : 22/07/2024
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.